Desjardins
Caisse de LaSalle

Projet

23E ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des membres de la CAISSE DESJARDINS DE LASALLE, tenue le 11 avril 2023, à 18 h 30, par visioconférence.

SONT PRÉSENTS :

CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Mme Lucia Spallone, présidente
M. Patrice Boileau, vice-président
M. Jonathan Royer, secrétaire

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ASSEMBLÉE :

Mme Chantale Demers, directrice générale
Mme Marie-Elaine Pelland, directrice communications et vie associative
Mme Isabelle Daoust, adjointe au directeur général, secrétariat général

NOMBRE DE PARTICIPANTS EN DIRECT (mode virtuel) : 42
NOMBRE DE PARTICIPANTS EN RÉÉCOUTE (pendant la période de votation) : 44
NOMBRE DE PARTICIPANTS TOTAL : 86

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1.1 Mot de bienvenue

La 23e assemblée générale annuelle (AGA) est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de Mme Lucia Spallone.

Elle souhaite la bienvenue à tous les membres à cette assemblée générale annuelle (AGA) de la Caisse Desjardins de LaSalle qui se tient en une formule virtuelle.

Mme Lucia Spallone, présidente, présente les intervenants de l'assemblée soit :
M. Patrice Boileau, vice-président;
M. Jonathan Royer, secrétaire, assisté par Isabelle Daoust adjointe à la direction générale;
Mme Chantale Demers, directrice générale;
Mme Marie-Elaine Pelland, directrice communications et vie associative et animatrice pour la soirée.

Une équipe de soutien est aussi en ligne pour voir au bon déroulement de l'assemblée.

La présidente fait ensuite part aux membres du déroulement de l'AGA tel que précisé dans l'avis de convocation. Dans cette formule d'assemblée à distance, elle explique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours suivant l'assemblée.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

La présidente invite les membres à visionner une capsule introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. FONCTIONNEMENT ET DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

2.1 Règles pour participer à l'AGA

Madame Marie-Elaine Pelland précise ensuite les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions de cette assemblée virtuelle. Elle explique en détail la façon dont les membres peuvent transmettre leurs questions et interagir avec les membres du conseil d'administration.

La présidente rappelle que seuls les membres de plein droit de la Caisse Desjardins de LaSalle ont droit de vote.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Pour cette assemblée à distance, comme il y aura votation en direct, deux (2) scrutateurs doivent être nommés. Étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir, la présidente recommande de nommer Mesdames Lyne de Repentigny et Christina Lazaro à titre de scrutatrices. La présidente rappelle que les scrutatrices seront chargées de recueillir le résultat des votes auprès du technicien responsable du système de votation afin qu'elle puisse communiquer aux membres les résultats des votes. Les scrutateurs s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat du vote secret et confidentiel.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de nommer Mme Lyne de Repentigny et Mme Christina Lazaro à titre de scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire, M. Jonathan Royer, est invité à faire lecture de l'ordre du jour :

1. **Ouverture de l'assemblée**
   1.1 Mot de bienvenue
   1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. **Fonctionnement et déroulement de l'assemblée**
   2.1 Règle pour participer à l'AGA
   2.2 Nomination des personnes scrutatrices
   2.3 Adoption de l'ordre du jour
   2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022
3. **Retour sur l'année 2022**
   3.1 Rapport du conseil d'administration
   3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
   3.3 Rapport financier
   3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. **Période de questions**
5. **Propositions soumises au vote**
   5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
   5.2 Élection des membres du conseil d'administration
      5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection
      5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature
      5.2.3 Présentation des personnes candidates
      5.2.4 Élection par votation (vote en différé)
   5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. **Fin de la rencontre et remerciements**
7. **Publication des résultats et levée de l'assemblée**

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que lu et présenté.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022

La présidente propose aux membres que le procès-verbal de l'AGA, tenue le 13 avril 2022, soit adopté sans en faire la lecture complète, et ce, afin d'alléger le déroulement de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'autoriser le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 13 avril 2022, tel que rédigé.

3. RETOUR SUR L'ANNÉE 2022

3.1 Rapport du conseil d'administration

La présidente livre aux membres le rapport du Conseil d'administration, en débutant par la présentation des membres qui font partie du conseil d'administration de la caisse de LaSalle.

Par la suite, elle dévoile les principales initiatives de la dernière année, dont :

- Le Fonds du Grand Mouvement, une des initiatives phares pour contribuer à la relance socioéconomique et à la vitalité des régions, doté d'une enveloppe de 250 M$ jusqu'en 2024. Dans notre région, ce sont 10 organismes qui ont été soutenus par ce fonds en 2022.
- Le Fonds C, par qui une entreprise ayant un projet de croissance ou de transformation peut se voir accorder une aide financière pouvant atteindre 20 000$ non remboursable. En 2022, ce sont 350 000$ qui ont été octroyés à 31 entreprises de notre milieu grâce à ce fonds.
- Que ce soit en dons, commandites, partenariats philanthropiques ou bourses, le Mouvement Desjardins a remis 114,6 M$ dans les milieux en 2022. Pour notre caisse, ce sont près de 100 000 $ qui ont servi à dynamiser l'arrondissement.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

La présidente du conseil d'administration, Madame Lucia Spallone poursuit en présentant le bilan de la surveillance relative à *trois règles* déontologiques pour la dernière année :

- Sur le plan éthique, le conseil d'administration s'est assuré que la Caisse, les administrateurs et les employés ont pris en compte les valeurs de Desjardins pour guider leur conduite ; ainsi, *aucune situation* de conflit d'intérêts n'a été constatée.

- Le conseil d'administration n'a constaté *aucune dérogation* :
  - À la règle déontologique relative aux dépôts acceptés par la Caisse et provenant d'une personne intéressée;
  - Aux règles déontologiques relatives au crédit consenti aux personnes intéressées ainsi qu'au traitement des situations d'irrégularité relative à un tel crédit.

- La Caisse peut conclure un contrat avec des personnes visées par le Code en respectant les conditions prévues à cet effet. En 2022, la Caisse de LaSalle a octroyé huit (8) contrats, pour un total de 1 912,55 $, ces contrats ayant tous été conclus *dans le respect* des règles déontologiques.

3.3 Rapport financier

Les membres sont invités à regarder une courte vidéo présentant le rapport annuel au 31 décembre 2022 qui est disponible sur le site Internet de la Caisse depuis le 16 mars dernier pour la version française et le 24 mars pour la version anglaise. Une copie est déposée aux archives de la Caisse.

Les éléments importants de l'activité financière de la Caisse au 31 décembre 2022 y sont présentés :

➢ Le nombre de membres	23 464 membres
➢ Le volume d'affaires sous gestion	1,90 milliard $
➢ L'actif de la Caisse	935,9 millions $
➢ Le passif de la Caisse	832,9 millions $
➢ L'avoir de la Caisse	103,1 millions $
➢ Les revenus nets d'intérêts	14,85 millions $
➢ Les autres revenus	4,75 millions $
➢ Les frais autres que d'intérêts	6,93 millions $
➢ Les excédents d'opérations	12,9 millions $
➢ Solde des excédents à répartir	40,2 millions $

La directrice générale, Madame Chantale Demers prend la parole, afin de remercier les administrateurs de la Caisse ainsi que les collaborateurs qui l'entourent.

3.4 Présentation des engagements de la caisse dans son milieu

Le vice-président du conseil d'administration, Monsieur Patrice Boileau, prend la parole pour présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM). Une courte vidéo est visionnée pour résumer l'engagement de la Caisse en 2022 et les projets soutenus au cours de la dernière année.

M. Boileau présente le solde du Fonds d'aide, constitué des fonds qui étaient disponibles au 31 décembre 2021, auxquels ont été ajoutés 807 000$, voté par les membres lors de l'AGA l'an dernier.

Fonds d'aide au développement du milieu

Fonds disponibles au 31 décembre 2021 (réserve)		**807 k$**
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de la dernière AGA		203 k$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice		
Montant distribué	75 k$	
Récupération d'impôt	(19) k$	(56) k$
Solde au 31 décembre 2022		**954 k$**

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

5. PROPOSITIONS SOUMISES AU VOTE

5.1 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (Vote en différé)

Mme Spallone invite les membres à visionner une capsule vidéo sur la ristourne. Après le visionnement, elle indique que toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet ou sur demande auprès de la Caisse. Elle précise que le scénario qui est recommandé par le conseil d'administration est, selon eux, le plus avantageux pour les membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Puis, elle cède la parole à la directrice générale, Mme Chantale Demers, pour la présentation des scénarios qui sont recommandés par le Conseil d'administration.

La directrice générale fait part du projet de répartition des excédents pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2022 tel que recommandé par le conseil d'administration.

Exercice terminé le 31 décembre 2022

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres[1]	**6 134 k$**
Affectation aux réserves plus-values et autres éléments	34 072 k$
Somme nette utilisée en provenance de la réserve FADM[2]	56 k$
Ajustement net relatif aux ristournes | ANNÉE PRÉCÉDENTE	9 k$
Solde des excédents à répartir | AU 31 DÉCEMBRE 2022	**40 271 k$**
Affectation au FADM	(201) k$
Affectation à la RRE	(6 824) k$
Affectation à la réserve générale	(33 246) k$
Solde des excédents à répartir	**0**

[1] Inclut **1 474 k$** de ristournes aux membres et les intérêts sur parts de ristournes

[2] Net d'impôt

| FADM | Fonds d'aide au développement du milieu

| RRE | Réserve pour ristournes éventuelles

Proposition de versement
POUR L'ANNÉE 2022

1 662 843 $

200 850 $
FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU

1 461 993 $
RISTOURNES AUX MEMBRES

Proposition sur la répartition des excédents annuels

RISTOURNE VOLUMES[1]	TAUX PAR 1 000 $ DE VOLUME PARTICULIERS	ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE $
Comptes	0,58		210 k$
Épargne et placements			159 k$
Fonds			94 k$
Prêts et marges de crédit			471 k$
RISTOURNE ASSURANCES[2]	23 $/1 000 $ de prime		212 k$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT[2]	0,58 $/1 000 $ d'achats nets		88 k$
RISTOURNE PRODUITS[2]	Montant de 50 $[3]		214 k$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE[2]	Montant de 23 $/1 000 $ d'honoraires et de commissions		14 k$
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES			**1 462 k$**

[1] Soumise au vote lors de l'assemblée. [2] Taux établis par la Fédération des caisses Desjardins du Québec. [3] Montant pouvant aller jusqu'à 50 $ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 2022.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'exercice terminé le 31 décembre 2022 soit soumis au vote après l'assemblée virtuelle.

5.2 Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

La présidente, Mme Spallone, agira à titre de présidente d'élection et monsieur Jonathan Royer agira comme secrétaire du Conseil d'administration, tel que le prévoit le Règlement intérieur de la Caisse.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Avant d'ouvrir la période d'élection, Mme Spallone présente la démarche qui a mené le conseil d'administration à élaborer un profil collectif enrichi. Dans son bulletin de candidature, chaque membre intéressé devait démontrer dans quelle mesure il viendrait enrichir la composition du conseil. À titre de présidente du comité de mise en candidature, Madame Spallone présente le rapport dudit comité.

<u>Rapport du Comité de mise en candidature à l'AGA :</u>

Pour l'assemblée générale de cette année, quatre (4) postes sont à combler et le conseil d'administration est plus particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants :

- Des personnes ayant des compétences en communication et en coopération.
- 2 ou 3 femmes et 1 ou 2 hommes.
- Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :
  - 2 ou 3 membres de 18-34 ans;
  - 1 ou 2 membres de 35-49 ans;
  - 1 ou 2 membres de 50-64 ans;
  - Et 0 membre de 65 ans et plus.

Il est souhaité de recruter des personnes représentant le secteur géographique de la LaSalle, en plus de considérer que l'ouverture à la diversité et à l'inclusion font partie des valeurs qui nous définissent.

Conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 16 janvier 2023, de la façon suivante :

- Affichage dans tous nos établissements;
- Affichage au marché IGA Beck;
- Affichage aux résidences pour personnes aînées : Tours Angrignon et Le Cavalier LaSalle;
- Diffusion sur nos canaux virtuels (microsite, page Facebook, infolettre).

À l'issue de la période d'appel de candidatures, la Caisse a reçu six candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur et le Code de déontologie de Desjardins. La présidente du comité de mise en candidature mentionne qu'un candidat a retiré sa candidature après la diffusion de l'avis de convocation à l'assemblées générale, ce qui porte le nombre final à 5 candidatures éligibles.

Un document de présentation de toutes ces personnes a déjà été déposé sur le site Internet de la Caisse et les membres sont invités à consulter leurs profils et à lire leurs textes de motivation. Enfin, Madame Spallone rappelle que l'élection des membres du Conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé.

Les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année sont :

- Renée Lamy-Brault — proposée par Hélène Lamy
- Ben Lumière Moussienza — proposé par Larissa Doba Midionga
- Jonathan Patenaude — proposé par Ruth Fenelon
- Julie Poirier — proposée par Sylvain Gagnon
- Claudette Zizian — proposée par Pierre Binette

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Les cinq candidats se présentent en ordre alphabétique par nom de famille, pour une courte présentation orale d'un maximum de 2 minutes, chronométrée.

5.2.4 Élection par votation

Tel que mentionné en début d'assemblée, la présidente mentionne que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Marie-Elaine Pelland prend la parole pour transmettre les précisions sur le vote en différé puisque dès la fin de l'assemblée, les membres sont appelés à voter sur les éléments suivants :

- La proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes;
- L'élection des membres du conseil d'administration.

Elle rappelle que seuls les membres de plein droit de la Caisse Desjardins de LaSalle ont droit de vote. Elle indique également que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible sur le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas assisté à l'assemblée de ce soir, il leur sera possible de visionner l'assemblée et de revoir la présentation des personnes candidates.

Toute la documentation de référence sera disponible sur le site Internet (ou sur demande auprès de la Caisse) :

- Le document présentant les personnes candidates;
- Un document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
- Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la caisse.

Une nouveauté s'est ajoutée cette année, soit la possibilité d'utiliser la borne de votation accessible à la caisse pour les 4 prochains jours, une solution pour permettre aux membres qui n'ont pas AccèsD d'exercer leur droit de vote.

Dès ce soir, le mardi 11 avril 2023 à minuit, la période de votation sera ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'à 23 h 59 le samedi 15 avril 2023.

Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Dans les 24 à 48 heures après la période de votation, la Caisse sera informée des résultats des votes qui seront alors publiés sur le site Internet et disponibles auprès de la Caisse.

Madame Spallone informe les membres, advenant un vote négatif sur les propositions, que l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés ainsi qu'une nouvelle période de votation.

6. FIN DE LA RENCONTRE ET REMERCIEMENTS

La présidente termine en remerciant les membres pour leur participation à cette assemblée générale virtuelle complète à distance. Monsieur Patrice Boileau prend la parole pour rendre hommage à deux personnes importantes au sein de la caisse de LaSalle, qui sont décédées récemment, soit madame Jeanne Leroux et monsieur André Lacoursière.

7. PUBLICATION DES RÉSULTATS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La présidente informe les membres qu'un sondage leur parviendra par courriel afin de s'enquérir de leur opinion et de leur appréciation de l'assemblée. Elle termine en remerciant les personnes qui ont contribué à l'organisation de l'assemblée, sans oublier les employé(e)s de la caisse qui chaque jour sont présent pour vous, les membres.

ANNONCE DES RÉSULTATS DE VOTE EN DIFFÉRÉ

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le CA :

<u>Proposition sur la répartition des excédents annuels</u>

96,29 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est adoptée.

Proclamation des élus (es) :

Par ordre alphabétique, les candidats suivants sont élus au conseil d'administration pour un mandat de trois (3) ans :

1. Mme Renée Brault-Lamy
2. Monsieur Ben Lumière Moussienza
3. Madame Julie Poirier
4. Madame Claudette Zizian

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 18 avril 2023 à 14h30.

_____	_____
LUCIA SPALLONE, PRÉSIDENTE	PATRICE BOILEAU, VICE-PRÉSIDENT